



Future ex-française mariée a un français

Par **Wilnie**, le **26/01/2011** à **23:27**

Bonjour,
Voici ma situation:
Je suis Française de plein droit (née en France) et résidente américaine (porteuse d'une greencard par le biais de mon père).
Je compte me marier a un français aux Etats-Unis. Afin qu'il ait la greencard aussi, je dois renoncer a ma nationalité française et devenir américaine de plein droit.
La question est donc; si toutefois mon conjoint et moi décidions de revenir en France quelle sera ma situation ainsi que mes droits en France?
En vous remerciant d'avance.

Par **mimi493**, le **27/01/2011** à **14:34**

Vous ne serez plus Française, donc vous serez dans la situation de n'importe quel étranger pendant un certain temps. Car ayant été Française et je suppose que vous allez conserver des liens avec la France, vous pourrez demander la réintégration dans la nationalité française (c'est la même procédure que la naturalisation, donc ça prend un certain temps)
PS : la procédure de déchéance de la nationalité française prend aussi un certain temps (il faut un décret, autorisé par le gouvernement), donc prévoyez les délais

Par **commonlaw**, le **27/01/2011** à **20:19**

[citation]Voici ma situation:
Je suis Française de plein droit (née en France)
[/citation]
Bonjour Wilnie,
vous êtes peut être française,
mais sachez que le seul fait d'être née en France n'est pas suffisant
pour devenir française (ce n'est pas comme aux USA).
Commonlaw